



Prostitution/racolage : que risque mon amie ?

Par **Artii**, le **13/09/2012 à 17:51**

Bonjour, rnrnUne amie-étudiante qui a des problèmes financiers est contrainte de se prostituer et d'être escort-girl afin de payer ses études. Outre le fait qu'elle soit inscrite sur un site spécialisé en escorting, elle navigue régulièrement sur divers "tchats" où elle propose des passes et ses tarifs à des utilisateurs/internautes (dans une conversation privée bien sur) qui parfois sont choqués et la dénoncent aux modérateurs du tchat en question .rnrnSachant qu'en France la prostitution est légale (c'est le racolage et le proxénétisme qui sont interdits), risque t-elle quelque chose d'un point de vue juridique lorsque les internautes du tchat la dénonce aux modos ? Le tchat internet en question peut-il porter plainte contre elle par exemple ? rnrnMon amie m'a expliqué que sur un des chat, elle avait compris qu'elle était de commettre une faute et que par conséquent, elle a essayé de rattraper l'affaire en disant dans la conversation avec le mec que c'était pour blaguer, qu'en fait elle pouvait coucher sans argent etc..Elle m'a dit qu'elle ne l'a dit qu'à la fin aussi.. rnrnElle risque toujours autant ?rnrnSachant qu'en plus ils ne sont pas passés à l'acte et qu'elle a terminé la conversation en expliquant qu'elle rigolait, que c'était pour tester sa fiabilité qu'elle avait proposé un acte tarifié ...?rnrnMerci de vos réponses.rnrnPS : Je ne veux pas être accusé de proxénétisme (d'ailleurs j'espère que je risque rien si un cyberpolicier passe sur ce forum), je ne soutiens en aucun cas mon amie, je ne l'assiste pas non plus, je ne cautionne pas et je fais tout pour qu'elle arrête son activité illégale et qu'elle stop la prostitution.

Par **edith1034**, le **13/09/2012 à 19:03**

le racolage sur la voie publique est interditernrnpas sur internet,rnrnil faut éviter aussi de racoler sur des sites accessibles aux mineursrnrnensuite quand elle propose ses tarifs sur des tchats français elle ne risque rien mais le tchat peut être poursuivi pour proxénétisme. rnrnll

faut draguer sur des sites situés en Suisse ou en Hollande pour tout savoir sur le droit pénal <http://www.fbls.net/penal.htm> Elle peut les interroger

Par **Artii**, le **13/09/2012** à **19:30**

Il y a plusieurs salons dans ce chat et celui sur lequel elle était, était destinée aux majeurs...